

<https://enseignants.se-unsq.org/Renouvellement-de-la-convention-Usep-MENJSJOP-vers-une-veritable-reconnaissance>



Enseignants de l'Unsa

Renouvellement de la convention Usep/MENJSJOP : vers une véritable reconnaissance du sport scolaire dans le 1er degré ?

Publication date: jeudi 3 février 2024

- Je suis... - Prof d'EPS - Sport scolaire -

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La convention-cadre* entre l'Usep, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques et la Ligue de l'enseignement, a été renouvelée le 30 janvier dernier pour les trois prochaines années. Le texte vise à favoriser le développement du sport scolaire dans le 1er degré sur l'ensemble du territoire, à l'opposé de la modification de la loi Sport il y a deux ans, qui menaçait le modèle de l'Usep.

L'Usep et le ministère : je t'aime, moi non plus

Le renouvellement du partenariat entre le ministère et l'Usep était très attendu par la fédération du 1er degré. En effet, le précédent texte n'était plus en vigueur depuis juillet 2022. Une année difficile pour l'Usep qui avait déjà dû faire face à la modification de la loi visant à démocratiser le sport en France du 2 mars 2022, ouvrant le champ périscolaire à des *alliances éducatives* libres de proposer aux enfants des projets sportifs, culturels, artistiques et citoyens. Un véritable camouflet pour l'Usep qui peine déjà à se développer dans les écoles et pour laquelle cette extériorisation de ses compétences constituait une véritable menace de son offre qualitative et engagée. Le SE-Unsa s'était d'ailleurs dressé aux côtés de l'Usep pour manifester son opposition à cette loi *Sport* et son soutien à la fédération.

Cette nouvelle convention marque un revirement dans la relation de l'Usep et du ministère. À la veille des Jeux olympiques et paralympiques, alors que le président de la République rêve d'une *nation sportive* et que le ministère ne jure que par la pratique physique des jeunes, l'Usep a de nouveau la cote. La laborieuse mise en œuvre du dispositif des *30 minutes d'activité physique quotidienne* (APQ) dans les écoles rend également nécessaire l'expertise de l'Usep. De quoi faire réfléchir et infléchir le ministère...

Nouvelle convention : l'Usep sur tous les fronts

Les missions de l'Usep sont rappelées dans le premier article, qui stipule que la fédération *est à l'initiative ou associée à tout projet de rencontre sportive scolaire organisée au sein de l'école publique*, ce qui assoit sa légitimité. À propos de l'ambition pédagogique et républicaine de l'Usep, à laquelle est consacrée l'article suivant, retenons surtout la formalisation du *lien naturel entre enseignements scolaires et activités Usep*, rendue possible par *l'inscription du projet associatif sportif au projet d'école*, qui propose également *une articulation pertinente et en synergie des 30 min d'APQ, de l'EPS et des activités proposées par l'Usep*. Plus inattendu, l'article 3 dévoile le sens des *alliances éducatives* que leur donnait le texte de la loi *Sport* : la convention, par cette expression, désigne l'association des différents acteurs de l'EN aux actions de l'Usep : IA-IPR EPS, IEN en charge de l'EPS et conseillers pédagogiques. Gare au contresens introduit par cette nouvelle définition... L'article 4 déroule les engagements du MENJSJOP visant à *favoriser la reconnaissance de l'Usep et de ses acteurs*. L'Usep est désormais associée à toutes les activités liées au sport scolaire et à la pratique physique et sportive des élèves, et verra l'ensemble de ses actions et productions promues auprès des rectorats. Enfin, pour s'assurer du respect de ces engagements dans les territoires, un courrier a été adressé par le ministère aux recteurs d'académie et aux DASEN, priés de nommer un chargé de mission pour le développement du sport scolaire dans le premier degré par département.

L'avis du SE-Unsa

Cette convention est une bonne nouvelle pour l'Usep et le sport scolaire du premier degré. Elle comporte des avancées considérables qui vont dans le sens d'une vraie reconnaissance de la fédération. Le ministère affirme sa volonté de mettre en avant l'offre qualitative de l'Usep et de la développer, notamment par le rappel aux départements de consacrer au moins un demi-ETP à des chargés de mission Usep, ce que le SE-Unsa réclame depuis longtemps.

De même, permettre aux élus nationaux et aux présidents des comités Usep de participer aux instances statutaires grâce à des ordres de mission était nécessaire : cela ne pourra qu'encourager l'investissement des professeurs des

Item de la convention Usep/MENJSJOP : vers une véritable reconnaissance du sport scolaire dans le

écoles au sein de la fédération. Le SE-Unsa souhaite que les engagements du ministère soient accompagnés de véritables moyens de développement dans les territoires afin qu'ils ne restent pas à l'état de promesses.

* [La convention-cadre](#)